

# FJP

Jusqu'à  
25 000 \$

## FONDS JEUNES PROMOTEURS

Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) soutient les aspirations entrepreneuriales de jeunes âgés de 18 à 35 ans tant pour la création, l'acquisition ou la relève d'entreprise afin de stimuler les secteurs économiques porteurs sur le territoire lavallois.



Appui financier  
aux entreprises

### NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le FJP consiste en une subvention non remboursable versée à l'entrepreneur.  
Le soutien financier est offert en deux étapes :

#### Étape 1 :

Projet de création, d'acquisition ou de relève de l'entreprise.

#### SECTEURS D'ACTIVITÉ

#### MAXIMUM PAR PROMOTEUR

#### MAXIMUM PAR ENTREPRISE

Agroalimentaire

Manufacturier

Tourisme et culture

Technologies de l'information

Commerce répondant à un besoin  
ou à une réalité particulière

Services

10 000 \$

25 000 \$

6 000 \$

15 000 \$

Le montant de l'aide financière accordée est déterminé par un comité de recommandation du Service du développement économique de la Ville de Laval en fonction du projet et selon le secteur d'activité.

#### Étape 2 :

Un budget de formation de 1 500 \$ maximum est disponible pour le bénéficiaire de la subvention FJP.

### DÉPENSES ADMISSIBLES

#### CRÉATION, ACQUISITION OU RELÈVE D'UNE ENTREPRISE

- Immobilisations
- Acquisition de technologies
- Fonds de roulement de la première année
- Achat d'inventaire

#### FORMATION DE L'ENTREPRENEUR

- Frais d'inscription
- Achat de matériel didactique

# ADMISSIBILITÉ

- Le jeune entrepreneur doit être âgé entre 18 et 35 ans, être un citoyen canadien ou résident permanent et posséder une formation ou une expérience pertinente au projet.
- Le candidat doit s'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise.
- Les entrepreneurs éligibles doivent détenir au minimum 50 % des actions ou des parts de l'entreprise et investir une mise de fonds équivalente au montant de la subvention demandée.
- L'entreprise doit exercer ses principales activités sur le territoire de la Ville de Laval.

SECTEURS PRIVILÉGIÉS	PROJETS ET SECTEURS CONTINGENTÉS*
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Aéronautique</li><li>■ Agroalimentaire</li><li>■ Compagnies de théâtre/activités culturelles</li><li>■ Distribution de produits avec inventaire</li><li>■ Industriel</li><li>■ Manufacturier</li><li>■ Sciences de la vie et technologies médicales</li><li>■ Services aux entreprises</li><li>■ Technologies de l'information</li><li>■ Tourisme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Consultants spécialisés</li><li>■ Commerce de détail qui répond à un besoin particulier</li><li>■ Design d'intérieur/Réaménagement</li><li>■ Entretien ménager, commercial et résidentiel</li><li>■ Graphisme, infographie et communication visuelle</li><li>■ Manufacturier de vêtements</li><li>■ Planificateurs d'événements</li><li>■ Projets saisonniers assurant le maintien des emplois</li><li>■ Service de traiteur</li><li>■ Studio d'enregistrement</li></ul>

\* Le programme cible des secteurs d'activité privilégiés, tandis que les projets se situant dans les secteurs contingentés doivent démontrer leur valeur ajoutée pour être analysés.

# FJP

## EN SAVOIR PLUS

Pour soumettre une demande ou obtenir des renseignements sur le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP), les candidats doivent communiquer avec le Service du développement économique de la Ville de Laval.

Pour consulter la description complète du programme ou pour télécharger le formulaire de demande d'aide financière :  
**[lavaleconomique.com/fr/financement](http://lavaleconomique.com/fr/financement)**.

### Développement économique de la Ville de Laval

1555, boulevard Chomedey, bureau 100, Laval (Québec) H7V 3Z1  
450-978-5959 [lavaleconomique@laval.ca](mailto:lavaleconomique@laval.ca) [lavaleconomique.com](http://lavaleconomique.com)



Développement économique